



Ville de la Ferté-Bernard

CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 31 Mars 2010 à 20 h 30

COMPTE-RENDU

Date de convocation 25 Mars 2010
Date d'affichage 25 Mars 2010

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 23 (3 procurations)
votants 26

L'AN DEUX MILLE DIX

Le TRENTE ET UN MARS à vingt heures trente,

le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni aux Halles Denis BEALET en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean Carles GRELIER

Etai^{ent} présents : M. Jean Carles GRELIER, Mme Janine BOIS, M. Pierre RABOT, Mme Marie-Josèphe JACOB, M. Philippe GALLAND, Mme Cécile KNITTEL, M. Didier REVEAU, Mme Virginie ARZUL-MORICEAU, M. Jean THOREAU, M. Daniel GUEDET, Mme Marie-Odile DELILLE, M. Moïse JAMET, Mme Dominique BURLLOT, Mme Marie-Claire DUCCELLIER M. Nicolas CHABLE, Mme Pascale LEVEQUE, M. Gérard GUESNE, Mme Edith ALIX, M. Claude DROUET, Mme Annette MORIETTE, M. Hervé MORVAN, Mme Paulette CAVRET. M. Thomas GAETAN.

Excusés : M. François MARIANI (pouvoir à M. REVEAU), Mme Bénédicte MARCHAIS (pouvoir à Mme BOIS), Mme Marie-Dominique DAMOTTE, M. Michel ARBOUYS, (pouvoir à M. RABOT), M. Pascal DEFAYE, Mme Patricia BESSUAND.

Secrétaire : Monsieur Gaétan THOMAS

FINANCES- Rapport n°1-1 COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – BUDGET VILLE

Le Compte Administratif de l'exercice 2009 pour le budget Ville est présenté au Conseil Municipal.

Pour la section de Fonctionnement :

- les dépenses s'élèvent à 10.192.836,13 €
- les recettes s'élèvent à 12.657.197,77 €

→ Soit un Excédent de Fonctionnement de 2.464.361,64 €

Pour la section d'Investissement :

- les dépenses s'élèvent à 6.570.982,89 €
- les recettes s'élèvent à 4.719.522,11 €

→ Soit un Déficit d'Investissement de 1.851.460,78 €

Ce déficit d'Investissement est couvert, en totalité, par l'excédent de fonctionnement.

(Voté à la Majorité 24 Pour - 1 Abstention)

FINANCES- Rapport n° 1-2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – BUDGET EAU

Le Compte Administratif de l'exercice 2009 pour le budget de l'Eau est présenté au Conseil Municipal.

Pour la section de Fonctionnement :

- les dépenses s'élèvent à 253.064,09 €
- les recettes s'élèvent à 287.954,40 €

→ Soit un Excédent de Fonctionnement de 34.890,31 €

Pour la section d'Investissement :

- les dépenses s'élèvent à 253.917,29 €
- les recettes s'élèvent à 309.182,10 €

→ Soit un Excédent d'Investissement de 55.264,81 €

(Voté à la Majorité 21 Pour – 4 Abstentions)

FINANCES– Rapport n° I-3 - COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Compte Administratif de l'exercice 2009 pour le budget de l'Assainissement est présenté au Conseil Municipal.

Pour la section de Fonctionnement :

- les dépenses s'élèvent à 594.814,36 €

- les recettes s'élèvent à 467.876,59 €

→ Soit un Déficit de Fonctionnement de 126.937,77 €

Pour la section d'Investissement :

- les dépenses s'élèvent à 370.963,61 €

- les recettes s'élèvent à 557.346,53 €

→ Soit un Excédent d'Investissement de 186.382,92 €

(Voté à la Majorité 21 Pour – 4 Abstentions)

FINANCES– Rapport n° I-4 COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE BOIS DES HAIES

Le Compte Administratif de l'exercice 2009 pour le budget annexe du Lotissement du Bois des Haies est présenté au Conseil Municipal.

Pour la section de Fonctionnement :

- les dépenses s'élèvent à 124.742,06 €

- les recettes s'élèvent à 124.742,06 €

→ Soit un Résultat de Fonctionnement de 0 €

Pour la section d'Investissement :

- les dépenses s'élèvent à 53.421,76 €

- les recettes s'élèvent à 53.421,76 €

→ Soit un Résultat d'Investissement de 0 €

(Adopté à l'unanimité)

FINANCES– Rapport n° I-5 -PRESENTATION DES COMPTES DE GESTION 2009 DU RECEVEUR-PERCEPTEUR BUDGET VILLE – EAU – ASSAINISSEMENT – LOTISSEMENT DU BOIS DES HAIES

Comme chaque année, le Conseil Municipal prend connaissance de la comptabilité tenue par M. le Receveur Percepteur pour l'année 2009.

Il s'agit des comptes de M. BARTHELET qui sont identiques aux comptes administratifs approuvés précédemment.

(Adopté à l'unanimité)

FINANCES– Rapport n° I-6 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2009 – BUDGET VILLE

Il est proposé aux membres de l'Assemblée d'affecter intégralement l'excédent de Fonctionnement 2009 à la section d'Investissement pour le Budget Primitif 2010, à l'article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) soit 2.464.361,64 €

(Adopté à l'unanimité)

FINANCES– Rapport n° I-7 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2009 – BUDGET EAU

Il est proposé aux membres de l'Assemblée d'affecter l'excédent de Fonctionnement 2009 du Budget de l'Eau à la section d'Investissement du Budget Primitif 2010, de la manière suivante :

- à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 20.090,31 €

- à l'article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : 14.800 €.

(Adopté à l'unanimité)

**FINANCES– Rapport n° 1-8 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2009 – BUDGET
ASSAINISSEMENT**

Il est proposé aux membres de l'Assemblée d'affecter intégralement le déficit de Fonctionnement 2009 du Budget de l'Assainissement à la section de Fonctionnement du Budget Primitif 2010, à l'article 002 (déficit d'exploitation reporté), soit 126.937,77 €.

(Adopté à l'unanimité)

FINANCES– Rapport n° 1-9 - VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX – BUDGET PRIMITIF 2010

Le Conseil Municipal se prononcera sur les taux d'imposition des taxes communales pour l'année 2010. Cette année, exceptionnellement et compte tenu de la réforme de la Taxe Professionnelle au 1^{er} Janvier 2010, le Conseil Municipal peut toutefois voter un taux relais qui servira au calcul de la nouvelle cotisation foncière des entreprises (ex-taux TP).

Une augmentation de ces taux de 1,8 % sera donc proposée aux membres de l'Assemblée :

	2009	2010
Taxe d'habitation	10,77 %	10,96 %
Taxe sur le Foncier Bâti	20,52 %	20,89 %
Taxe sur le Foncier non Bâti	34,61 %	35,23 %
Taxe Professionnelle	9,56 %	
Taux Relais Cotisation Foncière des Entreprises		9,73 %

(Adopté à la Majorité 22 Pour – 4 Oppositions)

FINANCES– Rapport n° 1-10 BUDGET PRIMITIF 2010 - VILLE

Le projet de Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2010 est proposé au vote de l'Assemblée.

Celui-ci présente un équilibre :

- pour la section de Fonctionnement de 12.302.700 €,
- pour la section d'Investissement de 8.465.000 €.

- (Adopté à la Majorité 22 Pour – 3 Abstentions - 1 Opposition)

FINANCES– Rapport n° 1-II - BUDGET PRIMITIF 2010 - EAU

Le projet de Budget Primitif de l'Eau pour l'exercice 2010 est proposé au vote de l'Assemblée.

Celui-ci présente un équilibre :

- pour la section de Fonctionnement de 309.900 €,
- pour la section d'Investissement de 492.550 €.

- (Adopté à la Majorité 22 Pour – 4 Abstentions)

FINANCES– Rapport n° 1-12 BUDGET PRIMITIF 2010 - ASSAINISSEMENT

Le projet de Budget Primitif de l'Assainissement pour l'exercice 2010 est proposé au vote de l'Assemblée.

Celui-ci présente un équilibre :

- pour la section de Fonctionnement de 492.700 €,
- pour la section d'Investissement de 802.300 €.

- (Adopté à la Majorité 22 Pour – 4 Abstentions)

FINANCES– Rapport n° 1-13 - TARIFS LOCATIONS-SERVICES

Le Conseil Municipal fixe la nouvelle tarification des locations et des services municipaux.

Une augmentation moyenne de l'ordre de 2 % est proposée .

(Adopté à l'unanimité)

FINANCES– Rapport n° 1-14 SUBVENTIONS A DIVERSES SOCIETES

Le Conseil Municipal se prononce sur les subventions qu'il conviendrait d'accorder à divers organismes culturels, économiques, sociaux, scolaires, sportifs,...

Conformément au Débat d'Orientation Budgétaire, il est proposé une reconduction, à même hauteur, des subventions accordées en 2009.

(Adopté à l'unanimité)

FINANCES– Rapport n° 1-15 LIGNE DE TRESORERIE, EXERCICE 2010 : 1.500.000 €

Afin de faire face -en cours d'année- aux besoins de trésorerie, il est proposé aux membres de l'Assemblée de reconduire la ligne de trésorerie mise en place depuis plusieurs années. Suite à une consultation, la BFT est retenue

- Montant du crédit de trésorerie : 1.500.000 €
- Durée : 13 mois (à compter du 7 avril 2010)
- Taux : Euribor 3 M + 0.45 %
- Intérêts mensuels
- Tirage des fonds : Jour J avec information de nos services avant 10 h pour versement ou

- (Adopté à l'unanimité)

FINANCES– Rapport n° 1-16 FRAIS DE FONCTIONNEMENT : PARTICIPATION DES BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal arrête le montant des frais de fonctionnement ainsi que les mises à disposition de personnel qui seront imputés conjointement sur les services Eau et Assainissement au titre de l'année 2010.

En effet, pour mieux définir le coût réel des services Eau et Assainissement, il est nécessaire de faire supporter par ces deux budgets certains frais de personnel dont l'imputation budgétaire est aujourd'hui prise en compte dans le budget général.

- (Adopté à l'unanimité)

FINANCES– Rapport n° 1-17 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT

Afin de financer ces investissements, il est proposé de verser une subvention à l'Office Public de l'Habitat. Celle-ci s'élève à 60.000 Euros.

- (Adopté à l'unanimité)

FINANCES– Rapport n° 1-18 - CONVENTIONS DE SUBVENTIONS A PASSER AVEC L'OMSL, LE VSF CENTRAL ET L'AMICALE DU PERSONNEL DE LA VILLE

Comme chaque année et conformément à un Décret applicable depuis 2001, une convention doit être signée avec tout organisme de droit privé percevant une subvention annuelle dont le montant dépasse les 23.000 Euros.

Ainsi, trois organismes sont concernés pour l'année 2010.

Il s'agit de :

- l'Amicale du Personnel 28.405 €
- l'Office Municipal des Sports et Loisirs 99.380 €
- le VSF Central 68.410 €

- (Adopté à l'unanimité)

FINANCES– Rapport n° 1-19 AVENANT A LA CONVENTION PASSEE AVEC L'OFFICE DU TOURISME

Dans le cadre de la convention triennale signée en décembre dernier, avec l'Office de Tourisme, il est demandé aux membres de l'Assemblée d'autoriser la signature d'un avenant stipulant le montant de la subvention qui sera versée par la Ville en 2010.

Son montant s'élève à 83.120 Euros.

- (Adopté à l'unanimité)

FINANCES– Rapport n° 1-20 ADHESION 2010 A CARREFOUR ENTREPRISE SARTHE

Il est proposé aux membres de l'Assemblée de souscrire une adhésion à Carrefour Entreprise Sarthe. Cette adhésion s'élève à 200 Euros.

- (Adopté à l'unanimité)

FINANCES– Rapport n° 1-21 ECOLE MATERNELLE PAUL KLEE : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Conseil Municipal se prononce sur le versement d'une subvention exceptionnelle de 125 € à l'école maternelle Paul Klee, dans le cadre d'un projet de développement de la lecture.

- (Adopté à l'unanimité)

AFFAIRES GENERALES – Rapport n° 2-1 INFORMATION SUR LES DELEGATIONS

AFFAIRES GENERALES – Rapport n° 2-2 DELEGATIONS COMPLEMENTAIRES DONNEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE

Il est proposé au Conseil Municipal de compléter la liste des délégations, prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, accordées à Monsieur le Maire en début de mandat.

En effet, suite à la parution de nouveaux textes relatifs aux marchés publics (cf rapport n° 2-4) et aux opportunités qui peuvent se présenter sur le marché financier, il conviendrait de rajouter les délégations suivantes :

3°) De procéder, dans les limites des crédits votés au titre des nouveaux emprunts chaque année, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change.

4°) De prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- (Adopté à l'unanimité)

AFFAIRES GENERALES – Rapport n° 2-3 AMENAGEMENT DE LA PLACE LEDRU ROLLIN :

LANCEMENT DE PROCEDURE DE MARCHE ET SIGNATURE DES MARCHES AVEC LES DIFFERENTES ENTREPRISES DEPOSIT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE LA SARTHE (AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE) ET DE LA CCPHS (AU TITRE DES FONDS DE CONCOURS)

Le projet d'aménagement de la Place Ledru Rollin est porté à la connaissance des membres de l'Assemblée.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 1.128.000 Euros H.T. (1.350.000 Euros TTC).

Il convient donc d'autoriser le lancement de la procédure de marché ainsi que la signature des marchés avec les entreprises retenues.

Afin de financer cette opération, deux subventions sont susceptibles de nous être allouées.

La première pourrait être accordée par le Conseil Général de La Sarthe (au titre du Produit des Amendes de Police) et s'élèverait à 20 % du montant H.T. des travaux (plafonné à 100.000 €), soit environ 20.000 Euros. La seconde pourrait être allouée par la Communauté de Communes

du Pays de l'Huisne Sarthoise (au titre des fonds de concours). Pour information, le montant de la dernière subvention attribuée au titre des fonds de concours s'élevait à 12.500 Euros.

- (Adopté à l'unanimité)

AFFAIRES GENERALES – Rapport n° 2-4 INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUITE A UN ARRET DU CONSEIL D'ETAT

Par délibération en date du 20 Décembre 2004, le Conseil Municipal avait validé la mise en place d'un Guide de Procédures Internes des Marchés Publics, pour tout achat récurrent compris entre 4.000 et 90.000 Euros. Une consultation était donc lancée chaque année afin d'effectuer une mise en concurrence.

En Décembre 2008, ce seuil avait été relevé à 20.000 Euros.

Par Arrêt du 10 Février, le Conseil d'Etat a annulé le seuil des 20.000 Euros et l'a ramené au seuil initial de 4.000 Euros H.T.

Une information est communiquée aux membres de l'Assemblée.

AFFAIRES GENERALES – Rapport n° 2-5 RESILIATION DU BAIL DE LOCATION DE PARCELLES SITUEES AU LIEUDIT L'ECOSSE SUR LA COMMUNE DE SOUVIGNE SUR MEME

Par bail du 9 septembre 1998, la Ville de LA FERTE-BERNARD louait aux conjoints BAJON des parcelles situées sur la Commune de SOUVIGNE SUR MEME. Il est demandé aux membres de l'Assemblée de résilier de fait ce bail.

- (Adopté à l'unanimité)

AFFAIRES GENERALES – Rapport n° 2-6 PASS FONCIER : VERSEMENT DE DEUX SUBVENTIONS

Les membres du Conseil Municipal valide les dossiers en cours d'instruction dans le cadre du PASS FONCIER.

Premier dossier :

Il s'agit de Mme et M. PRELLE

- actuellement domiciliés 9 Impasse de La Carrière – 61260 CETON.

- Projet : construction lotissement de La Fontaine 2 (lot 1).

→ **montant de la subvention attribuée : 4 000 €.**

Deuxième dossier :

Il s'agit de Mme et M. LIZIARD

- actuellement domiciliés 8 rue Etienne Jodelle – 72400 LA FERTE-BERNARD.

- Projet : construction lotissement La Fontaine 2 (lot 8)

→ **montant de la subvention attribuée : 4 000 €.**

Troisième dossier :

Il s'agit de Mme et M. DESERT

- actuellement domiciliés 120bis Avenue de Verdun – 72400 LA FERTE-BERNARD.

- Projet : construction lotissement La Fontaine 2 (lot 6)

→ **montant de la subvention attribuée : 4 000 €.**

(Adopté à la Majorité 24 Pour – 2 Abstentions)

AFFAIRES GENERALES – DENOMINATION DU JARDIN DE L'ESPACE JEUNESSE

Le Conseil Municipal dénomme le Jardin situé devant l'Espace Jeunesse –rue Alfred Marchand : Square du 1^{er} Grand Prix de 1906.

- (Adopté à l'unanimité)

AFFAIRES GENERALES – ACQUISITION D'UN VEHICULE POUR LES SERVICES TECHNIQUES ET REPRISE DE L'ANCIEN VEHICULE MUNICIPAL

Les membres de l'Assemblée se prononceront sur l'acquisition d'un nouveau véhicule pour les Services Techniques (RENAULT Dacia Logan – 8.597,90 € TTC) et la reprise éventuelle d'un véhicule CITROEN appartenant à ce même service.

AFFAIRES GENERALES – RECHERCHE DE MEDECINS GENERALISTES : MISSION A UNE SOCIETE DE SERVICES EXPERTE EN GEOMARKETING

Le Conseil Municipal prend connaissance d'un projet de mission qui pourrait être confiée à une Société de Services experte en Géomarketing. Cette Société accompagne les collectivités cherchant à accueillir, sur leur territoire notamment, des médecins généralistes et ceci afin de répondre à un phénomène national relatif au départ en retraite progressif des médecins généralistes dans les prochaines années et à la difficulté de les remplacer. Le Conseil Municipal autorise la signature de la convention ainsi que le paiement de prestation correspondante (coût : 14.900 € H.T.).

(Adopté à la majorité : 23 Pour – 3 Abstentions)

AFFAIRES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES - LOCAL COMMERCIAL SITUÉ DANS L'IMMEUBLE LE CHENE VERT : CHANGEMENT DE LOCATAIRE

Depuis Septembre 2000, la SARL BOCHET occupe un local commercial d'une superficie d'environ 196 m² dans l'immeuble du Chêne Vert. Le Conseil Municipal autorise la cession de droit au bail entre la SARL BOCHET se propose de céder son bail à la SARL BC – 28400 NOGENT LE ROTROU (représentée par Chantal BOCHET).

- (Adopté à l'unanimité)

AFFAIRES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES – PEPINIERE ARTEC DEVELOPPEMENT : DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE - MISSION COMPLEMENTAIRE DE PRESTATION D'INGENIERIE GEOTECHNIQUE - LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MARCHE ET SIGNATURE DES MARCHES

Dans le cadre de la construction de la Pépinière ARTEC DEVELOPPEMENT, le Conseil Municipal décide de

- Confier la mission relative au Contrôle Technique, au Bureau Véritas à signer le contrat d'un montant de 2.990 Euros H.T. et régler les honoraires qui en découleront.
- Confier la mission de coordonnateur Sécurité Protection Santé, à la SARL ADICO , à signer le contrat d'un montant de 1.200 Euros H.T. et régler les honoraires qui en découleront.
- Confier une mission complémentaire à la Société GINGER CEBTP (ex-SOLEN) – 72190 COULAINES – pour l'Etude de Sols, à signer le contrat d'un montant de 1.900 Euros H.T. et régler les honoraires correspondants.
- Déposer la demande de Permis de Construire auprès des services instructeurs.
- Lancer le marché sous forme de procédure adaptée, retenir les entreprises, signer les marchés et régler les factures correspondantes.

- (Adopté à l'unanimité)

AFFAIRES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES – AIDE A LA MODERNISATION DES DEVANTURES ARTISANALES ET COMMERCIALES

Par délibération en date du 2 juin 2009, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place une aide à la modernisation des devantures artisanales et commerciales afin des d'aider les entreprises à rénover leur vitrine.

Le Conseil Municipal autorise le versement d'une subvention pour les cinq dossiers venant d'être validés par la Chambre du Commerce et d'Industrie.

→ Premier Dossier :

- o Messieurs ROBBE & ALEM représentants la SARL LUIS ROBLOCH' (Pizza Hot Presto), Restaurant situé 2 rue Delaborde

- Les travaux consistent en une réfection de la façade.
- La déclaration préalable d'urbanisme a été déposée le 26 janvier 2010
- Les travaux éligibles à l'aide municipale pour la rénovation des devantures s'élèvent à 8.594 € HT
- La C.C.I de la Sarthe, partenaire de cette opération a émis un avis favorable au versement de la subvention après analyse du dossier
- Montant de la subvention susceptible d'être octroyée : 30 % du montant des travaux soit 2.578 €

→ Deuxième Dossier :

- Monsieur MARY représentant le CELTIC, Café-Tabac-Presses-Articles de Pêche situé 7 place du Docteur Collière
- Les travaux consistent en un changement complet de la vitrine
- La déclaration préalable d'urbanisme a été déposée le 16 février 2010
- Les travaux éligibles à l'aide municipale pour la rénovation des devantures s'élèvent à 20.545 € HT
- La C.C.I de la Sarthe, partenaire de cette opération a émis un avis favorable au versement de la subvention après analyse du dossier
- Montant de la subvention susceptible d'être octroyée : 4.500 €

→ Troisième Dossier :

- Madame Micheline LAMBERT (SAS Au Pays des Saveurs), Epicerie fine située 11 rue Robert Garnier
- Les travaux consistent en une réfection complète de la devanture et la création d'une enseigne
- La déclaration préalable d'urbanisme a été déposée le 22 mars 2010
- Les travaux éligibles à l'aide municipale pour la rénovation des devantures s'élèvent à 13.651 € HT
- La C.C.I de la Sarthe, partenaire de cette opération a émis un avis favorable au versement de la subvention après analyse du dossier
- Montant de la subvention susceptible d'être octroyée : 30 % du montant des travaux soit 4.095 €

→ Quatrième Dossier :

- Monsieur Damien COUDRAIS (SARL CAFE DEL ARTE), Café situé 3 rue Robert Garnier
- Les travaux consistent en une réfection complète de la devanture
- La déclaration préalable d'urbanisme a été déposée le 9 mars 2010
- Les travaux éligibles à l'aide municipale pour la rénovation des devantures s'élèvent à 11.641 € HT
- La C.C.I de la Sarthe, partenaire de cette opération a émis un avis favorable au versement de la subvention après analyse du dossier
- Montant de la subvention susceptible d'être octroyée : 30 % du montant des travaux soit 3.492 €

→ Cinquième Dossier :

- Madame Stéphanie ALBERT (EURL SAGE COMME UNE IMAGE), Commerce de prêt à porter Enfant situé 4 rue Delaborde
- Les travaux consistent en une création de vitrine et création d'enseigne
- La déclaration préalable d'urbanisme a été déposée en 26 Février 2010
- Les travaux éligibles à l'aide municipale pour la rénovation des devantures s'élèvent à 7.165 € HT
- La C.C.I de la Sarthe, partenaire de cette opération a émis un avis favorable au versement de la subvention après analyse du dossier
- Montant de la subvention susceptible d'être octroyée : 30 % du montant des travaux soit 2.149 €

(Adopté à la majorité : 25 Pour - 1 Abstention)

AFFAIRES CULTURELLES – PRESENTATION DU PROGRAMME ARTEC

Une information est donnée aux membres de l'Assemblée quant aux manifestations qui se dérouleront dans le cadre du Festival ARTEC.

AFFAIRES CULTURELLES – PRIX DES LECTEURS 2010

Le mardi 2 Février dernier, la bibliothèque municipale a accueilli un écrivain dans le cadre du Prix des Lecteurs 2010. Pour cette opération le Département versera une subvention pour couvrir une partie des frais engagés par la Ville. Une participation du Collège Georges Desnos pourra être sollicitée.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le règlement des frais résultant de cette opération.

- Auteur accueilli : Michel HONAKER
 - Elèves de 4^{ème} et 3^{ème} sont concernés par cette opération
 - Coût de l'opération : 190 Euros
 - Participation financière :
 - Conseil Général à hauteur de 40 % soit 76 €
 - Collège Georges Desnos : 57 €
 - Ville de La Ferté-Bernrad : 57 €
- (Adopté à l'unanimité)

AFFAIRES CULTURELLES – RENOUELEMENT DES CONVENTIONS TRIENNALES AVEC LA SEML ATHENA (ACTIVITES DE L'ESCAL)

Le Conseil Municipal autorise le renouvellement de la convention triennale signée entre la SEML ATHENA et la ville. Cette convention triennale doit être signée entre la Ville et la SEML Athéna. La participation financière de la ville pour cette année s'élève à

- 64.782 € pour l'ESCAL.
- (Adopté à l'unanimité)

AFFAIRES CULTURELLES – PROJET DE REALISATION D'UN MEDIATHEQUE : LANCEMENT DU CONCOURS D'INGENIERIE ET D'ARCHITECTURE, DESIGNATION DES MEMBRES DU JURY DE CONCOURS, MISSION D'ASSISTANCE A L'INFORMATISATION ET A L'EQUIPEMENT DE FUTURE MEDIATHEQUE

Le Conseil Municipal prendra connaissance de l'évolution du dossier au fil de ces dernières semaines. Il décide de lancer le concours d'ingénierie et d'architecture et désigne, afin de siéger au sein du jury de concours, les membres suivants :

- Jean-Carles GRELIER suppléante Janine BOIS,
- Jean THOREAU, suppléant Moïse JAMET,
- Pierre RABOT, suppléante Pascale LEVEQUE
- Philippe GALLAND, suppléant François MARIANI
- Cécile KNITTEL, suppléant Michel ARBOUYS
- Annette MORIETTE, suppléant Claude DROUET

Le Conseil Municipal décide également de confier une mission d'assistance à l'informatisation et à l'équipement RFID de la Médiathèque au Cabinet LIBZIBAO pour un montant de 5.950 Euros H.T.

- (Adopté à l'unanimité)

URBANISME - PATRIMOINE – TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

Une récente Loi modifie le champ d'application de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure.

Sur décision du Conseil Municipal, les supports publicitaires en zones urbaines de type enseignes, pré-enseignes, mobilier urbain... sont taxables.

Le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer cette Taxe Locale sur la Publicité Extérieure afin de soutenir l'activité de nos commerces, compte tenu du contexte économique actuel.

- (Adopté à l'unanimité)

URBANISME - PATRIMOINE – MODIFICATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUITE A L'APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Droit de Préemption Urbain permet à la Commune de mener une politique foncière en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement et lui donne un droit de préemption avant toute aliénation de terrains bâtis ou non bâtis dans un périmètre déterminé.

Compte-tenu de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme, il est nécessaire de modifier le périmètre du Droit de Préemption Urbain afin qu'il coïncide avec le nouveau périmètre des zones urbaines (UC - UI - UP - UPA - UA et UL) et des zones à urbaniser (AU - AU1 - AUh - AUa et AUL).

Le Conseil Municipal approuve la modification du périmètre du Droit de Préemption Urbain suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme.

- (Adopté à l'unanimité)

TRAVAUX – CHOIX DE L'ENTREPRISE QUI REALISERA LES TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE POUR L'ANNEE 2010

Le Conseil Municipal confie la réalisation des travaux de voirie communale pour l'année 2010, au Groupement BRULE/FLECHARD, conformément au bordereau des prix, et autorise la signature de l'acte d'engagement correspondant.

(Adopté à l'unanimité)

TRAVAUX – ACTUALISATION DU BORDEREAU DE VOIRIE APPLICABLE AUX CONCESSIONNAIRES EN 2010

Dans le cadre des reprises de voirie effectuées par des entreprises sur le domaine communal, le Conseil Municipal approuve le nouveau bordereau de voirie, avec effet au 1^{er} avril 2010.

(Adopté à l'unanimité)

TRAVAUX – SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE SUR LES COMMUNES DE LA FERTE- BERNARD ET DE CHERRE :

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES
DESIGNATION DE 4 MEMBRES SIEGEANT AU SEIN DU COMITE DE PILOTAGE

La station de La Barque alimente les communes de LA FERTE-BERNARD et de CHERRE. Dans le cadre du projet de la future station de production d'Eau Potable (réhabilitation ou construction neuve), il convient de réaliser un schéma directeur d'alimentation en Eau Potable sur le territoire de notre Commune et de CHERRE et de signer une convention.

Le Conseil décide de :

- Signer la convention de Groupement de Commandes
- Désigner Pierre RABOT, Cécile KNITTEL, Philippe GALLAND et Moïse JAMET comme représentants de la commune de LA FERTE BERNARD siégeant à la commission Consultative d'Analyses des Offres.

- (Adopté à l'unanimité)

**AFFAIRES SOCIALES ET FAMILIALES– RESTAURANT D’ENFANTS : AVENANT A LA CONVENTION
SIGNEE AVEC LE CCAS**

Conformément à la convention signée avec le Centre Communal d’Action Sociale quant à l’organisation de la restauration des enfants scolarisés en école maternelle et primaire publiques, il convient de signer un avenant.

Celui-ci détermine les dépenses générées par le fonctionnement du Restaurant d’enfants et fixerait ainsi le montant de la subvention qui serait versée par la Ville au Centre Communal d’Action Sociale pour l’année 2010.

Montant de la subvention pour l’année 2010 : 135 449 €

(Adopté à l’unanimité)

AFFAIRES SCOLAIRES– CONTRAT D’ASSOCIATION DES ECOLES PRIVEES

Le Conseil Municipal fixe la participation qui doit être versée aux deux écoles privées fertoises, à savoir : école maternelle Notre-Dame et école primaire Saint-Jean.

Cette participation s’élève pour l’année 2010 à :

- 1.237 Euros par élève pour la Maternelle Notre-Dame
- 427 Euros par élève pour la Primaire Saint Jean.

PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Avancement de grade au 1^{er} Avril 2010

- Création de trois postes d’Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe
 - à temps complet,
 - Création de deux postes d’Adjoint Administratif 1^{ère} classe
 - à temps complet,
 - Et autorisation qu’un des deux poste soit occupé à temps partiel (80 %) à compter du 1^{er} Avril 2010 et l’autre à temps partiel (80 %) à compter du 1^{er} Septembre 2010.
 - Création de deux postes d’Adjoint Technique de 1^{ère} classe
 - à temps complet
 - Création d’un poste d’Adjoint du Patrimoine de 1^{ère} classe à temps non complet (29 h/semaine)
-
- ➔ Création d’un poste d’Adjoint Technique 1^{ère} classe,
 - à compter du 1^{er} Juin 2010
 - ➔ Création d’un poste de Gardien de Police Municipale,
 - à compter du 1^{er} Juin 2010
 - ➔ Reprise à temps complet d’un poste d’Adjoint d’Animation de 2^{ème} classe,
 - à compter du 1^{er} Mai 2010,
 - ➔ Mise à disposition du Régisseur par la SEML Athéna auprès de la Ville à compter du 1^{er} Avril 2010

Modification du calcul de la prime de service et de rendement pour les services techniques

	AVANT	APRES
Règlementation	Décret du 5 Janvier 1972	Décret du 15 Décembre 2009
Calcul	Calcul Pourcentage du taux moyen défini par les textes applicable par grade au traitement brut moyen du grade	Calcul Définition d’un taux annuel par grade
Bénéficiaires	Agents titulaires et stagiaires relevant de la filière technique	

(Adopté à l’unanimité)

TOURISME – SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE L'ENSEMBLE DU DEPARTEMENT : MISE EN PLACE D'UNE TAXE ADDITIONNELLE DE SEJOUR AU 1^{ER} AVRIL 2010

Par un récent courrier, le Département de La Sarthe informe la commune de la mise en place, par la collectivité de la Taxe Additionnelle de Séjour avec effet au 1^{er} Avril 2010.

Cette taxe additionnelle revient intégralement au Conseil Général de La Sarthe. Toutefois, les textes prévoient que c'est la collectivité collectrice de la Taxe de Séjour qui doit également assurer la collecte de cette Taxe additionnelle.

Montant de la taxe additionnelle : 10 % de la taxe de séjour au réel et à la taxe de séjour forfaitaire.

Un reversement, au profit du Département, sera effectué chaque année.

(Adopté à l'unanimité)

TOURISME – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME : DESIGNATION D'UN MEMBRE

Suite à la décision récente d'une conseillère municipale de démissionner du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme, l'Assemblée désigne Monsieur Jean-Carles GRELIER comme nouvel administrateur.

(Adopté à l'unanimité)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 15